

propulsion Québec

Grappe des
transports électriques
et intelligents



Synthèse des mesures prévues au Plan pour une économie verte (PEV)

Note de Propulsion Québec sur le Plan pour une économie verte 2030
du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques (MELCC)

16 novembre 2020

Plan pour une économie verte 2030

Synthèse des mesures prévues au PÉV

A propos de Propulsion Québec

La grappe des transports électriques et intelligents du Québec, Propulsion Québec, a été créée en 2017 afin de mobiliser tous les acteurs de la filière autour de projets concertés. Elle a pour objectif de positionner le Québec parmi les leaders du développement et du déploiement des modes de transport terrestre favorisant les transports électriques et intelligents. Propulsion Québec compte aujourd’hui plus de 180 membres de différents secteurs et déploie ses ressources selon sept chantiers distincts visant à développer et à soutenir des projets innovants.

L’ambition de Propulsion Québec est qu’à l’horizon 2026, le Québec :

- Soit reconnu comme un leader mondial dans des segments d’activités liés aux transports électriques et intelligents ;
- Mise sur un solide noyau d’entreprises de calibre mondial dans les différents maillons de la chaîne de valeur des transports électriques et intelligents ;
- Devienne un lieu privilégié pour expérimenter ou utiliser les transports électriques et intelligents.

Le Québec a les moyens de se positionner comme un leader dans le transport électrique et intelligent : nous possédons d’énormes réserves d’énergie propre produite localement, des tarifs énergétiques parmi les plus bas du monde, d’importants gisements de matériaux stratégiques, un environnement de recherche à la fine pointe de la technologie et des conditions climatiques propices pour l’expérimentation.

Mise en contexte

Le gouvernement du Québec a présenté son Plan pour une économie verte (PÉV) le 16 novembre 2020. Le PÉV est accompagné d’un Plan de mise en œuvre 2021-2026 (PMO). La présente note présente les engagements généraux pertinents pour les acteurs de l’écosystème des transports électriques et intelligents contenus dans le PÉV d’une part, et les mesures prévues au PMO d’autre part.

Notons qu’il s’agit d’un premier plan chiffré du gouvernement du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques et d’économie verte. Ce plan contient de nombreuses mesures concrètes pour notre industrie et il constitue fort probablement la plus importante annonce des dernières années en lien avec les transports électriques et intelligents.

La vision du gouvernement avec le PÉV est de faire de la transition climatique un levier majeur de développement économique et de rayonnement international. Le gouvernement précise que le Québec a innové avec la fabrication de véhicules électriques et que les perspectives de développement dans ce secteur sont prometteuses. Il souhaite que les entreprises d’ici fournissent des véhicules au Québec, mais aussi sur les marchés extérieurs.

Cibles et mesures générales

Investissements prévus :

- **6,7 G\$** sur 5 ans, dont **3,6 G\$** directement liés au secteur du transport
- 15,8 G\$ au Plan québécois des infrastructures (PQI)
- Contributions additionnelles des partenaires du gouvernement (Hydro-Québec, CDPQ Infra, Investissement Québec), par exemple via la Stratégie Batteries du Québec ou encore dans les grands projets structurants de transport en commun.

Cibles de réduction des GES :

- Carboneutralité en 2050.
- Réduction de 29 Mt d'ici 2030 (37,5 % sous les niveaux de 1990).
- Avec le PMO, d'ici 2026, 42,4 % des émissions à éliminer pour atteindre cette cible (12,3 Mt) sont identifiées et des mesures sont financées pour les abaisser. Cela représente entre autres 5,1 Mt dans l'écosystème du transport.
- Le PMO sera révisé annuellement, le tout avec pour objectif d'atteindre 100 % de la cible de réduction de 29 Mt d'ici 2030.

Cibles 2030 pour le secteur des transports :

- 1,5 million de véhicules électriques (VÉ)¹ sur nos routes
- 2500+ bornes rapides d'ici 2030 et 4500+ bornes standards dans les centres-villes d'ici 2028 (Hydro-Québec)
- 55 % des autobus électrifiés
- 65 % des autobus scolaires électrifiés
- 40 % des taxis électrifiés
- Flotte gouvernementale : 100 % des automobiles, VUS, fourgonnettes et minifourgonnettes et 25 % des camionnettes électrifiés en 2030.

Ajoutons que le gouvernement du Québec vise d'interdire la vente de véhicules à essence neufs à partir de 2035 et qu'il entend définir une norme sur les véhicules zéro émission (VZE) pour les véhicules lourds.

Au total, le gouvernement prévoit **2,2 G\$ pour l'électrification des transports** auxquels s'ajoutent également des sommes de **20 M\$** pour appuyer la filière du recyclage des batteries et de **30 M\$** pour favoriser le développement de produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques. Le gouvernement prévoit aussi des investissements de l'ordre de **1 383 M\$** pour augmenter l'offre et promouvoir l'usage des transports collectif, actif et partagé. Les pages suivantes détaillent les mesures associées à ces quelque 3,6 G\$ dédiés à l'électrification du secteur du transport.

¹ Ces mesures visent les véhicules zéro-émission (VZE), et non les véhicules hybrides.

Mesures pour l'électrification par secteur de transport

Electrification du transport en commun

- À compter de 2025, tous les nouveaux véhicules acquis par les sociétés de transport en commun et bénéficiant d'une subvention gouvernementale seront des véhicules électriques.
- **276,5 M\$** pour l'électrification des autobus urbains (217 M\$) et interurbains (59 M\$).
- Autres mesures de soutien au transport collectif, actif et partagé totalisant **1 368 M\$** et visant la croissance de l'offre de services de transport collectif (1 308 M\$) et le développement du transport actif en milieu urbanisé (60 M\$).
- Six projets structurants de transport collectif électrique soutenus par le PÉV et le PQI : Montréal, Longueuil, Rive-Sud de Montréal, Laval, Québec et Gatineau.
- À l'horizon 2030, le gouvernement souhaite que les autobus électriques représentent 55 % du parc total d'autobus urbains.

Electrification du transport scolaire

- L'objectif du gouvernement est que les autobus électriques représentent 65 % de l'ensemble des autobus scolaires en circulation au Québec en 2030.
- Le gouvernement s'assurera d'un développement structuré de ce créneau, en tenant notamment compte des capacités de production de l'industrie et des enjeux financiers pour les acteurs concernés.
- Dans le cadre du PMO :
 - Le gouvernement accélère également l'électrification des autobus scolaires et y consacrera **350 M\$** afin d'assurer une transition rapide avec les transporteurs.
 - Les allocations pour les autobus scolaires au diesel seront abolies progressivement en mettant fin à la subvention de compensation du diesel pour les transporteurs à partir de 2022.
 - Dès 2021, chaque autobus scolaire au diesel en fin de vie sera progressivement remplacé par un modèle électrique.

Electrification des camions, des transports ferroviaire et maritime

- Le gouvernement fournira une aide permettant de réduire le coût d'achat des véhicules là où les technologies sont disponibles, mais encore coûteuses.
- Le gouvernement soutiendra en même temps la filière industrielle présente au Québec dans le domaine.
- Le gouvernement appuiera l'innovation et la démonstration pour participer activement au développement des solutions d'électrification québécoises adaptées à ce type de transport
- Selon le développement des connaissances et des technologies, les possibilités d'électrification des transports maritime, ferroviaire et aérien seront favorisées.
- Dans le cadre du PMO :
 - **225 M\$** à des programmes favorisant notamment l'électrification des camions et des parcs de véhicules commerciaux, notamment les programmes *Écocamionnage* (200 M\$) et *Transportez vert* (24,5 M\$).
 - **40 M\$** dédiés au *Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire* (PETMAF).
 - Le gouvernement prévoit se doter d'une **norme véhicule zéro émission (VZE)** pour véhicules lourds.

Electrification des taxis

- Le PÉV vise à atteindre un taux de 40 % de taxis électriques d'ici 2030.
- Vise **11,5 M\$** pour l'électrification des taxis entre 2021 et 2026.

Transport actif, à la demande et mobilité partagée

- **14,5 M\$** sont prévus entre 2021 et 2026 pour soutenir le développement de la mobilité partagée, le transport à la demande et l'autopartage en entreprise.

Programmes Roulez vert, bornes de recharges et autres mesures

- Des annonces concernant le programme Roulez vert et les bornes de recharge totalisant **1 306,5 M\$**. Ces mesures comprennent 1 293 M\$ destinés au programme Roulez vert (rabais à l'achat, bornes résidentielles, au travail et multilogements) et 13,1 M\$ pour appuyer l'implantation de bornes sur rue et sur route.
- Le gouvernement vise à ce que 1,5 million de véhicules électriques soient sur les routes du Québec à l'horizon 2030, soit 30 % des véhicules automobiles légers sur les routes du Québec, ainsi que jusqu'à 2 500 bornes rapides d'ici 2030 et 4 500 bornes standards d'ici 2028 (Hydro-Québec).
- L'intention du gouvernement est que les véhicules électriques et les autres véhicules zéro émission constituent 100 % des ventes de véhicules automobiles en 2035, et que la vente de véhicules à essence soit interdite.

Exemplarité de l'État

Le PEV prévoit également des actions faites par le gouvernement du Québec :

- Québec accélérera le rythme d'électrification de son parc de véhicules légers pour atteindre, d'ici 2030, un taux de véhicules électriques de 100 % pour les automobiles et de 25 % pour les camionnettes.
- Accélération de l'installation de bornes de recharge dans les édifices de l'État.
- Le gouvernement se fixera, au cours de l'année 2021, une cible d'électrification à l'horizon 2030. Partout où la disponibilité et les spécificités techniques seront au rendez-vous, il fera l'acquisition d'un véhicule électrique. Hydro-Québec et la Société des alcools du Québec adopteront une approche similaire afin d'électrifier le plus rapidement possible leurs propres parcs de camions.

Filière québécoise des batteries

En lien avec la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie, le PÉV prévoit **20 M\$** entre 2021 et 2026 pour appuyer le développement d'une filière de recyclage de batteries. Rappelons que cette Stratégie se décline en trois volets, nommément :

- Exploiter et transformer les minéraux du territoire québécois pour fabriquer des composants de batteries, comme des anodes et des cathodes;
- Produire des véhicules commerciaux à motorisation électrique;
- Développer le recyclage des batteries grâce aux technologies québécoises d'avant-garde.